



FINALE CHALLENGE U12

Cahier des charges

Saison 2026-2027

Informations : s.benaissia@awbb.be – 0498/07.23.10



Finale du Challenge U12 2026/2027

Date : samedi 6 mars 2027

Après le premier tour dans les différentes provinces, la finale rassemble +/- 80 garçons et +/- 40 filles.

Le Challenge U12 garçons se déroule de 10H à 12H30. Le Challenge U12 Filles de 13H15 à 15H45. Ces horaires sont communiqués à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

1. Infrastructures :

Le club organisateur met à disposition ses infrastructures et prend à sa charge les éventuels frais locatifs.

Le terme « infrastructure » sous-entend :

- Une salle avec minimum 2 terrains homologués ;
- Un minimum de 2 vestiaires (idéalement 4) pour les participant(e)s ;
- Une trousse de secours complète et de la glace à proximité des terrains.
- Une salle sécurisée pour stocker les récompenses pour les participants
- Un espace pour les espaces commerciaux de l'AWBB (marchand de bonbons, etc...)

2. Matériel

L'AWBB fournit :

- Les horaires et le matériel administratif nécessaire à l'organisation ;
- Le matériel promotionnel ;
- Les récompenses pour les participants.

Le club organisateur fournit :

- Un chrono central en ordre de marche pour lancer les activités toutes les 75 secondes (1m15) ;
- Des bancs (ou des chaises) pour les joueurs/joueuses et des gradins pour les accompagnants ;



- Une sonorisation de qualité avec musique d'ambiance et micro en ordre de marche (si nécessaire, l'AWBB peut coordonner la location de matériel via le Centre de Prêt de Matériel située à Namur – coût +/-20€) ;
- Une table et deux chaises à proximité de la sonorisation + une arrivée électrique (multiprises) ;
- Une table et une chaise pour le photographe de l'événement + une arrivée électrique (multiprises) ;
- Huit pastilles (au sol), onze ballons taille 5 (+10 pour l'échauffement) et quatre cônes ;
- 1 table et deux chaises sur chaque demi-terrain (minimum 4).

3. Personnel

Responsabilité de l'AWBB :

- L'organisation sportive avant le tournoi ;
- Une personne qui assure la coordination de l'événement sur place ;
- Les arbitres-coach et les arbitres-administratifs ;
- Un photographe ;
- Les relations avec les participants et les médias ;

Responsabilité du club organisateur :

- Un responsable du club présent et disponible durant le tournoi pour la coordination générale et la gestion des inhérents à l'événement ;
- Une personne responsable de la gestion opérationnelle de l'événement (lancement des épreuves, annonce au micro) ;
- Le montage et démontage de la salle ;
- Du personnel pour l'accueil et la gestion de la cafétéria et petite restauration.



4. RSE

Le club organisateur s'engage à adopter un comportement écoresponsable (Charte du fair-play écologique de l'ADEPS) lors de l'organisation de la journée, tel que :

- Mettre à disposition des points d'eau potable afin de permettre aux joueurs de remplir leur gourde
- Mettre à disposition un système de gestion des déchets efficace en encourageant le tri-sélectif des déchets (liste non exhaustive)

5. Recettes de l'évènement

Le club organisateur conservera toutes les recettes provenant de :

- Subventions communales et provinciales ;
- Revenus de sponsoring événementiel/local conformément aux accords entre le club organisateur et l'AWBB ;
- Sponsoring en nature lié aux postes de coûts conformément aux accords entre le club organisateur et l'AWBB ;
- Tous les revenus provenant de la vente de boissons et des points de vente de nourriture (à l'exception de la vente de bonbons – marchand AWBB) ;

L'AWBB conservera toutes les recettes provenant de :

- Subventions régionales, communautaires et fédérales ;
- Revenus de sponsoring réalisés par l'AWBB ;
- Droits d'inscription des équipes participantes.



6. Autres

L'AWBB pourra installer dans la salle et aux abords son matériel de promotion.

Les partenaires du club ne peuvent entrer en concurrence directe avec les partenaires de l'AWBB. L'habillage de la salle fera l'objet d'une concertation entre le club organisateur et le responsable Event & Communication AWBB.

Si le club organisateur souhaite placer des stands de promotion à un quelconque endroit, il faut, au préalable, l'accord écrit de l'AWBB.

Le club ayant accepté le cahier des charges et se désistant moins d'un mois avant la date de l'organisation (sauf cas de force majeure prouvé), se verra infliger une amende forfaitaire de 1.000€.

Vous souhaitez organiser un événement MINIBasket AWBB ?

Les clubs qui sont intéressés d'organiser la Finale du Challenge U12 AWBB 2026-2027 doivent soumettre leur candidature pour le mercredi 14/10 au plus tard.

Informations : s.benaissia@awbb.be – 0498/07.23.10

[CLIQUEZ ICI POUR POSTULER](#)